



GUIDE D'ACCOMPAGNEMENT PROJET D'ECOLE

2017-2020

Département de la Savoie
Académie de Grenoble

Octobre 2017

SOMMAIRE

1. LES ENJEUX DU PROJET D'ECOLE	2
2. GLOSSAIRE	4
3. LES ETAPES D'ELABORATION DU PROJET D'ECOLE	5
Etape 1 : Bilan	5
Etape 2 : Diagnostic	6
Etape 3 : Choix d'une stratégie	7
Volet 1 : Amélioration des résultats au regard des compétences du socle	7
Volet 2 : Parcours éducatifs (artistique et culturel, citoyen, éducation à la santé)	8
Volet 3 : Réponse aux exigences d'une école inclusive – Elèves à besoins particuliers	10
Volet 4 : Vie scolaire (Relation école – famille, communication, partenariat)	11
Etape 4 : Elaborer un plan d'action	12
4. ANNEXES	13

1. LES ENJEUX DU PROJET D'ÉCOLE

« L'école est un lieu de réussite et d'épanouissement pour tous ; un lieu d'éveil à l'envie et au plaisir d'apprendre, à la curiosité intellectuelle, à l'ouverture d'esprit, un lieu où il soit possible d'apprendre et d'enseigner dans de bonnes conditions ; un lieu permettant de former des citoyens. »

Loi d'orientation et de programmation pour la *refondation de l'École* de la République

Le projet d'école est un outil contribuant à atteindre cet objectif. Il implique tous les acteurs de la communauté éducative. Chacun est co-responsable et se mobilise afin d'agir pour la réussite de tous les élèves.

Textes généraux

- Circulaire n° 90-039 du 15 février 1990 sur le projet d'école
http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2009/04/cir_870.pdf
- Loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=?cidTexte=JORFTEXT000027677984&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id>
- Contrat d'objectif de l'académie de Grenoble 2014-2018
http://www.ac-grenoble.fr/admin/spip/IMG/pdf/Academie/contrat_objectifs_MEN.pdf

Le projet de chaque école doit être actualisé pour les trois prochaines années scolaires. Il a vocation à poser de façon claire et argumentée un cadre de travail pluriannuel partagé par toute une équipe.

La **finalité** du projet d'école est essentiellement pédagogique. Il est :

- un outil d'aide au cheminement réflexif d'un collectif ;
- un outil pour aider les équipes à faire réussir tous les élèves ;
- un outil pour favoriser une conception collective à enseigner.

La **démarche de projet** répond à un double objectif :

- **prendre en compte la spécificité** de chaque secteur, de chaque population scolaire pour traduire localement les orientations et les objectifs des programmes nationaux ;
- **définir la responsabilité collective** d'un ensemble d'enseignants dans le choix des priorités et des stratégies retenues ainsi que des pratiques pédagogiques concertées.

La **réflexion** conduite autour de la rédaction d'un projet d'école est l'occasion pour chacun de :

- prendre de la distance par rapport à l'exercice du métier dans la classe et privilégier une conception longitudinale des apprentissages ;
- s'investir dans une stratégie collective afin d'ajuster au mieux sa contribution personnelle aux objectifs communs ;
- renforcer la cohérence des pratiques pédagogiques de l'école afin de garantir les éléments de continuité et de mieux penser les ruptures ;
- identifier les leviers relatifs à la formation pour son propre développement professionnel.

Le projet de chaque école doit être actualisé pour les trois prochaines années scolaires. Il a vocation à poser de façon claire et argumentée un cadre de travail pluriannuel partagé par toute une équipe.

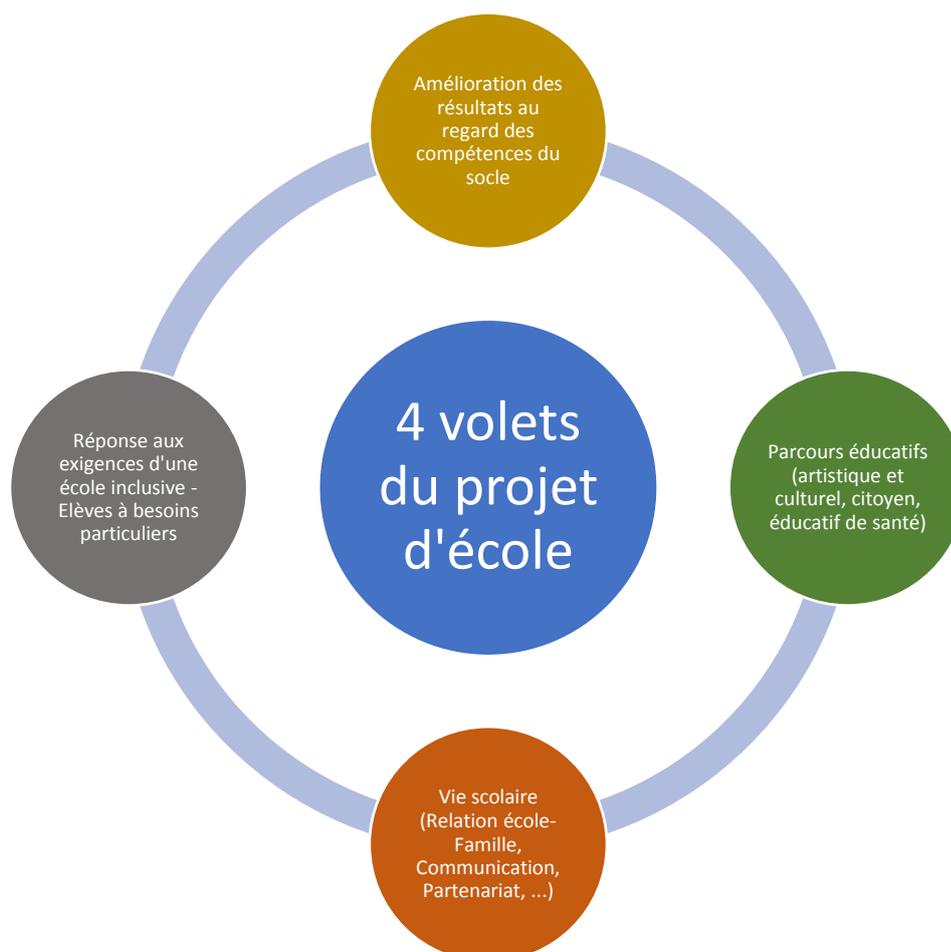
« Le projet d'école repose sur une analyse des besoins. [...] L'amélioration des résultats de tous les élèves, qui constitue la priorité essentielle, doit être recherchée : Par une organisation de l'école et de la classe permettant de mieux respecter la notion de rythme qui se traduit chez l'enfant à la fois par des vitesses et des cheminements d'acquisition différents et d'assurer une cohérence plus grande des apprentissages disciplinaires ; Par une plus grande diversification des stratégies, des méthodes et des techniques d'apprentissage. »

Circulaire n° 90-039 du 15 février 1990 sur le projet d'école

La valeur d'un projet d'école tient dans :

- l'engagement de l'équipe dans son élaboration, dans sa mise en œuvre et son évaluation ;
- la lucidité et la rigueur de l'analyse qui président à son élaboration ;
- la cohérence avec le Contrat d'objectif académique ;
- la pertinence des priorités identifiées et retenues au regard de besoins spécifiques du public accueilli dans l'école ;
- la cohérence entre les volets retenus et les axes de travail proposés ;
- le fait que les axes retenus engagent l'ensemble de l'équipe ;
- le fait qu'il renforce des pratiques pédagogiques concertées ;
- le fait qu'il est tourné vers la réussite de tous les élèves.

La réflexion sur le projet d'école et l'action qui en découle nécessite d'analyser la réalité de l'école au regard **de quatre volets indissociables et interdépendants**.



2. GLOSSAIRE

Quelques précisions lexicales :

VOLET : Grand titre du Portfolio.

Au nombre de 4 :

- Amélioration des résultats au regard des compétences du socle commun
- Parcours éducatifs (artistique et culturel, citoyen, éducatif de santé)
- Réponse aux exigences d'une école inclusive – Elèves à besoins particuliers
- Vie scolaire (Relations école-famille, Communication, Partenariat...).

AXE : OBJECTIF + STRATEGIE

Ce que l'équipe retient comme objet de travail et qui permet d'orienter l'organisation des pratiques au sein de la classe, des cycles, de l'école, tout en les mettant en cohérence. Un axe se décline sous la forme d'un **verbe d'action... + en ... participe présent.**

*Ex : **Développer** les capacités de lecture et d'écriture **en** intensifiant le rythme des productions d'écrits et en les valorisant.*

Un **OBJECTIF** au moins est à définir pour chaque axe. Il est rapporté à un indicateur (en lien soit avec le contexte local, soit avec le socle, soit avec la validation des attestations, soit avec le retard dans le cycle, soit avec les PPRE, ...).

INDICATEUR : ce qu'on voit, ce qu'on observe, ce qu'on repère, ce qu'on constate aussi bien en positif qu'en négatif (donnée chiffrée, mais pas seulement).

Ex : les résultats aux évaluations nationales CE2 dans la partie production d'écrits, le temps de production d'écrits dans les emplois du temps.

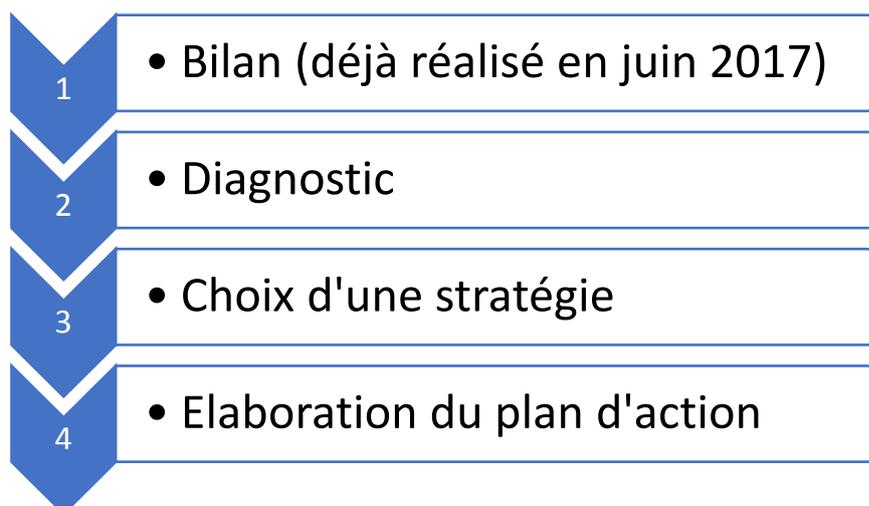
CIBLE : objectif quantifiable à atteindre (cela peut être par exemple un pourcentage de réussite à atteindre)

Ex : amélioration des résultats aux évaluations, augmentation en classe de la fréquence des activités de production d'écrits, atteindre xx% de réussite à une compétence (attendus en fin de cycle)

ACTION : ce que l'équipe met en place pour atteindre la cible.

Ex : mise en place d'un cahier d'écrivain, fabrication d'un recueil, ...

3. LES ETAPES D'ELABORATION DU PROJET



Ce guide pourra être consulté à chaque étape de l'élaboration du projet d'école en appui au directeur de l'école.

Etape 1 : Bilan

Il s'agit d'effectuer l'analyse du précédent projet d'école 2015-2018. Cette étape a dû être réalisée en juin 2017. Si tel n'était pas le cas, la réflexion pourra être portée sur les points ci-dessous :

QUE FAIRE ?

Réaliser le bilan du précédent projet d'école en s'appuyant sur les précédents indicateurs d'évaluation qui avaient été prévus lors de sa conception.

S'appuyer sur la validation des compétences du socle.

COMMENT ?

Pour chaque axe du projet d'école 2015-2018, quelques questions à se poser

Qu'est-ce que nous cherchions à faire évoluer ?

Qu'est-ce que nous avons réellement fait ?

Qu'est-ce que nous n'avons pas fait ?

Est-ce que nous avons observé des réussites chez les élèves ?

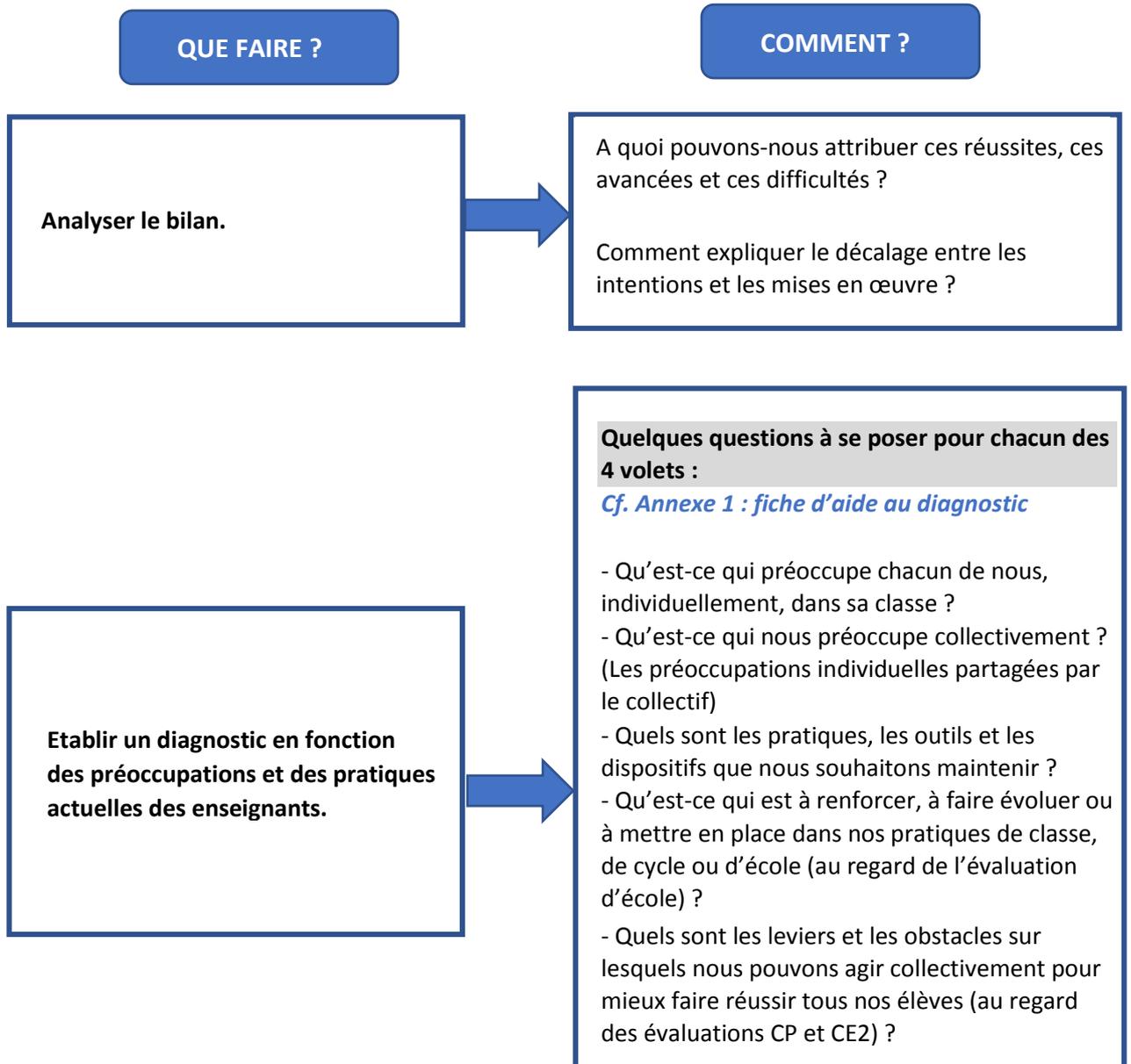
Ces réussites sont-elles liées à des changements de pratiques et/ou au traitement de la difficulté scolaire ?

Quels sont les points forts / points faibles de nos élèves ?

Quels sont les points forts / points faibles de notre enseignement et de notre organisation ?

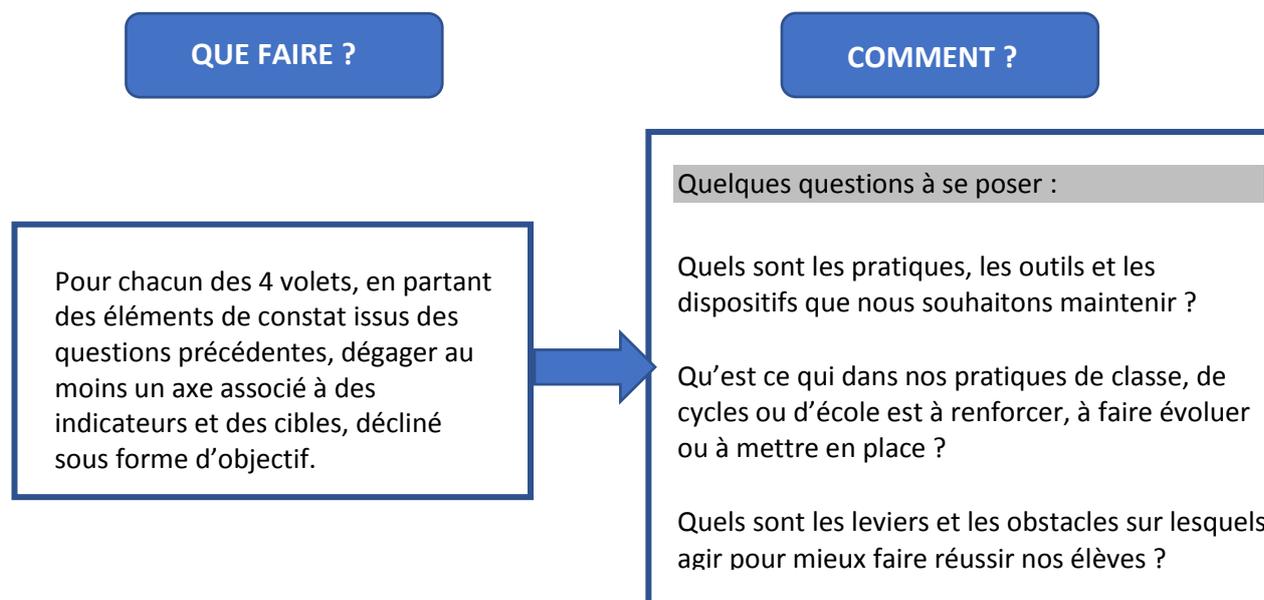
Etape 2 : Diagnostic

Cette étape consiste à effectuer un état des lieux en s'appuyant sur des indicateurs nationaux, départementaux, locaux.



Etape 3 : Choix d'une stratégie

En s'appuyant sur l'état des lieux réalisé lors de l'étape 2, il s'agira d'analyser les besoins et les ressources afin de définir des axes/indicateurs/cibles dans chaque volet du projet d'école.



Pour chaque volet, il est nécessaire d'identifier :

- pour **les volets 1 et 2**,
 - Les axes prioritaires de travail
 - Le(s) domaine(s) de référence du socle commun
 - Le domaine d'enseignement
 - Le sous-domaine d'enseignement
 - Les objectifs
 - Les indicateurs utilisés.
- pour **les volets 3 et 4**,
 - Les axes prioritaires de travail
 - Les objectifs
 - Les indicateurs utilisés.

Volet 1 : Amélioration des résultats au regard des compétences du socle commun

- Décret n° 2015-372 du 31-3-2015 - J.O. du 2-4-2015 sur le socle commun de connaissances, de compétences et de culture
http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=87834
- Décret n° 2013-682 du 24 juillet 2013 (NOR MENE 1318869D) Ecole primaire et collège - Cycles d'enseignement <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2013/7/24/MENE1318869D/jo/texte>
- Décret n°2015-1014 du 24 août 2005 sur les dispositifs d'aide et de soutien pour la réussite des élèves à l'école <http://www.education.gouv.fr/bo/2005/31/MENE0501635D.htm>

Ce volet balaie l'ensemble des domaines du socle et vise à améliorer la réussite des élèves dans l'ensemble des composantes de l'enseignement.

Les outils porteurs d'indicateurs : évaluations locales ou nationales, LSU, carnet de suivi à la maternelle, PPRE, APC, évaluation d'école...

Il s'agit d'interroger la continuité, la cohérence et l'efficacité des enseignements au sein de l'école et avec le collège en orientant la réflexion sur :

- Les programmations et les progressions de classe, de cycle et d'école.
- L'évaluation des élèves à l'école et au collège.
- La cohérence des outils des élèves utilisés dans l'école et au collège (classeur outil, cahier de parcours artistique, frise chronologique...), leur continuité.
- Les conditions des liaisons maternelle/élémentaire, cycle 2/cycle 3 et école/collège.
- Les actions définies dans le cadre du conseil écoles-collège.
- Les parcours des élèves pour la validation des compétences du socle (paliers 1, 2 et 3), l'APER, l'APS et le SAVOIR NAGER.

Exemple :

<i>Objectif retenu</i>	<i>Indicateur retenu</i>	<i>Cible retenue</i>
<i>Améliorer la compréhension en lecture en mettant en place un enseignement explicite.</i>	<i>Résultats aux évaluations.</i>	<i>Diviser par 2 le nombre d'élèves rencontrant des difficultés en compréhension.</i>

Autres exemples d'objectifs :

- *Développer l'écrit en lien avec l'orthographe, la grammaire et le vocabulaire en ...*
- *Développer la pratique de l'oral dans les différents domaines disciplinaires en ...*
- *Développer les pratiques d'auto évaluation en ...*
- *Impliquer l'élève dans un projet individuel et collectif en ...*
- *Maitriser le calcul et la numération en ...*
- *Mobiliser des raisonnements permettant la résolution de problèmes en ...*
- *Développer la démarche d'investigation en ...*
- ...

Volet 2 : Parcours éducatifs (artistique et culturel, citoyen, éducation à la santé)

Mis en place progressivement depuis la rentrée 2015, les trois parcours éducatifs (de Santé, d'Éducation artistique et culturelle, Citoyen) permettent de suivre le travail de l'élève dans ces différents domaines tout au long de sa scolarité.

Pour appréhender le concept de parcours dans toutes ses dimensions, il est nécessaire d'envisager les deux acceptions possibles du terme « parcours ». Il y a d'une part le parcours du point de vue de l'établissement, celui qui fait l'objet d'une programmation intégrée à l'organisation pédagogique. Il s'agit du chemin que l'on souhaite que les élèves empruntent. Il y a d'autre part le parcours du point de vue de l'élève, celui qu'il vit effectivement de façon personnelle et qu'il s'approprie progressivement.

La démarche curriculaire prend appui sur les programmes et sur les différents dispositifs pédagogiques mis en place. La notion de parcours éducatif intègre ainsi l'idée d'une acquisition progressive de connaissances et de compétences qui s'accumulent tout au long du cheminement de l'élève, un cheminement dont le principal moteur doit être l'élève lui-même.

Les outils porteurs d'indicateurs : nombre d'actions, type d'actions, articulation, complémentarité, continuité...

LE PARCOURS D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

- Circulaire 2013-073 du 3 mai 2013 sur le parcours d'éducation artistique et culturelle
http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=71673
- Ressources Eduscol sur le PEAC : <http://eduscol.education.fr/cid74945/le-parcours-d-education-artistique-et-culturelle.html>

- Guide pour la mise en œuvre du PEAC :
http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Domains_artistiques/49/9/2013_EAC_guide_bdef_287499.pdf
- Charte pour l'Éducation artistique et culturelle :
http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Domains_artistiques/67/1/Charte_EAC_614671.PDF

Le parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC) est l'ensemble des connaissances acquises par l'élève, des pratiques expérimentées et des rencontres faites dans les domaines des arts et du patrimoine, que ce soit dans le cadre des enseignements, de projets spécifiques, d'actions éducatives, dans une complémentarité entre les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire.

Son organisation et sa structuration permettent d'assembler et d'harmoniser ces différentes expériences et d'assurer la continuité et la cohérence de l'éducation artistique et culturelle sur l'ensemble de la scolarité de l'élève de l'école au lycée.

Le parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève repose sur les trois champs indissociables de l'éducation artistique et culturelle qui en constituent les trois piliers : les rencontres, les pratiques, les connaissances.

Les outils porteurs d'indicateurs : nombre d'actions, type d'actions, articulation, complémentarité, continuité...

LE PARCOURS CITOYEN

- Circulaire n° 2016-092 du 20-6-2016 sur le parcours citoyen de l'élève
http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=103533
- Ressources Eduscol sur le parcours citoyen : <http://eduscol.education.fr/cid107463/le-parcours-citoyen-eleve.html>

Le parcours citoyen permet d'aborder les grands volets de l'éducation à la citoyenneté :

- la transmission des valeurs républicaines et du principe de laïcité ;
- la culture de l'égalité entre les sexes et du respect mutuel ;
- la lutte contre toutes les formes de discriminations et en particulier la prévention et la lutte contre le racisme et l'antisémitisme, notamment à travers l'ouverture sur l'Europe et le monde ;
- la prévention et la lutte contre le harcèlement ;
- la lutte contre l'homophobie ;
- l'éducation à l'environnement et au développement durable ;
- l'éducation aux médias et à l'information ;
- l'éducation à la défense.

LE PARCOURS DE SANTE

- Circulaire n° 2016-008 du 28-1-2016 sur la mise en place du parcours éducatif de santé pour tous les élèves http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=97990
- Ressources Eduscol sur le parcours éducatif de santé : <http://eduscol.education.fr/cid105644/le-parcours-educatif-sante.html>

Le parcours éducatif de santé structure la présentation et regroupe les dispositifs qui concernent à la fois la protection de la santé des élèves, les activités éducatives liées à la prévention des conduites à risques et les activités pédagogiques mises en place dans les enseignements en référence au socle commun et aux programmes scolaires.

Exemple :

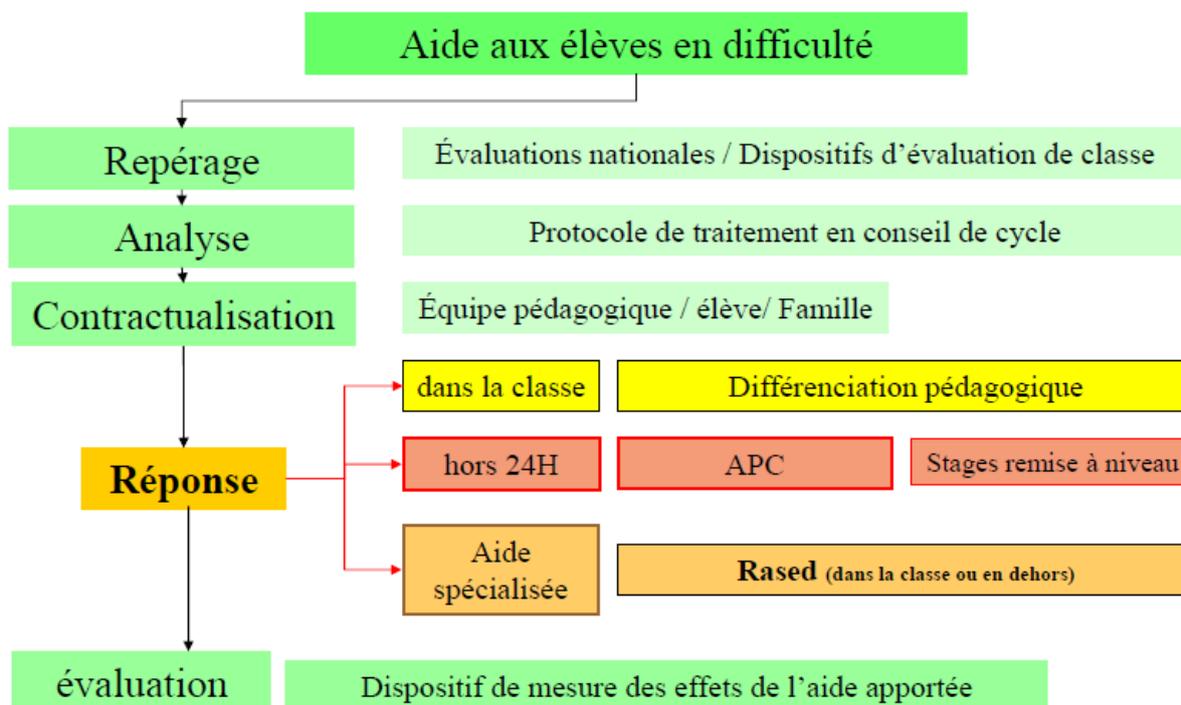
<i>Objectif retenu</i>	<i>Indicateur retenu</i>
<i>Améliorer le parcours artistique et culturel de l'élève en le construisant de manière cohérente dans la continuité et la complémentarité des apprentissages.</i>	<i>L'existence d'un cahier de parcours culturel qui suit l'élève de la maternelle au collège.</i>

Volet 3 : Réponse aux exigences d'une école inclusive - Elèves à besoins particuliers

- Circulaire n° 2013-017 du 6 février 2013 sur l'organisation du temps scolaire et des APC http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=66991
- Circulaire n° 2016-117 du 8-8-2016 sur le parcours de formation des élèves en situation de handicap dans les établissements scolaires http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=105511

Il s'agit d'interroger l'aide apportée aux élèves en difficultés et/ou à besoins particuliers :

- Prise en compte des différents rythmes d'acquisition des élèves dans la classe → Mise en œuvre de la différenciation et de l'adaptation pédagogique, PPRE, PAP, PPS.
- Réponse à la difficulté au niveau de l'école : prévention, repérage, mobilisation de dispositifs (tutorat, groupes de besoins, décrochage), complémentarité des APC, articulation avec le RASED, dispositif plus de maîtres que de classes.
- Conseils de cycles ou de maîtres dédiés au suivi des élèves à besoins particuliers.
- Inclusion des élèves à besoins particuliers : troubles du langage et des apprentissages, enfants intellectuellement précoces, élèves allophones, enfants du voyage, ...



Exemple :

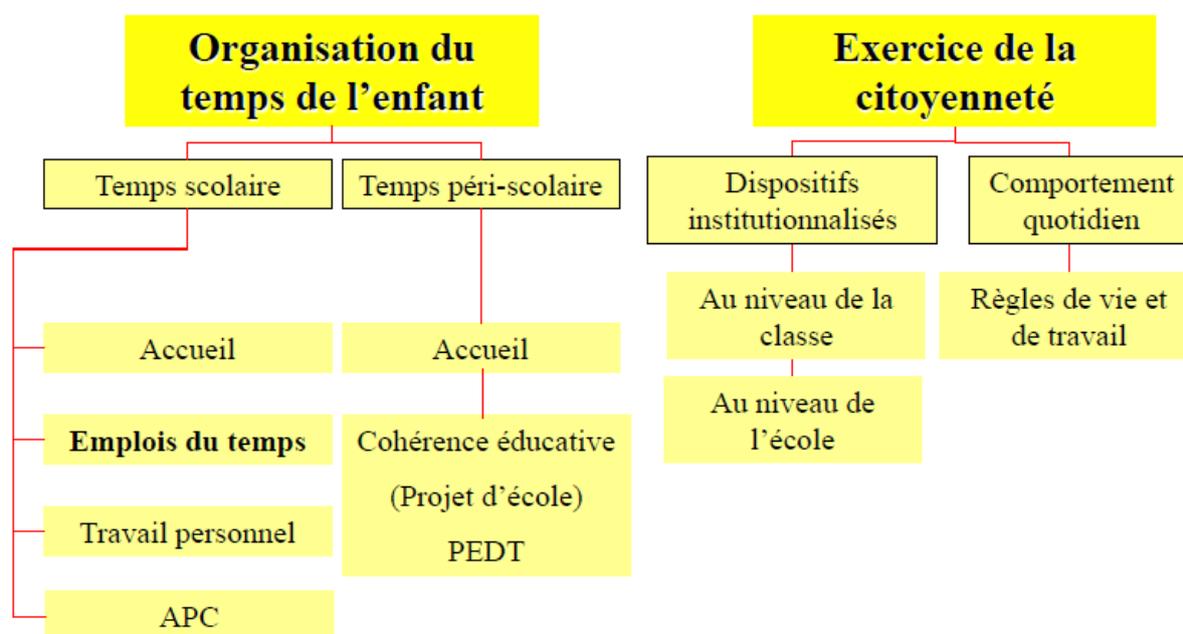
<i>Objectif retenu</i>	<i>Indicateur retenu</i>
<i>Rendre les PPRE plus efficaces en les formalisant pour rendre plus cohérente l'aide aux élèves en difficulté.</i>	<i>Compétences du socle commun</i>

Volet 4 : Vie scolaire (Relation école-Famille, Communication, Partenariat, ...)

- Circulaire n° 2013-142 du 15-10-2013 sur la relation Ecole - Parents
http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=74338
- Ressources Eduscol sur le climat scolaire : <http://eduscol.education.fr/cid73610/guide-sur-le-climat-scolaire-et-mediation-par-les-pairs-a-l-ecole-primaire.html>
- Guide agir sur le climat scolaire à l'école primaire :
http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Action_sanitaire_et_sociale/69/6/GUIDE_CLIMAT_SCOLAIRE_PREMIER_DEGRE_269696.pdf
- Site Canopé « Climat scolaire » : <https://www.reseau-canope.fr/climatscolaire/accueil.html>

Il s'agit d'interroger les conditions garantissant un cadre propice au travail et à la réussite de chacun :

- Les relations élèves-élèves/maitres-élèves : les règles sont-elles l'objet d'une réflexion collective, existe-t-il une harmonisation des exigences et des attitudes des enseignants ?
- La cohérence des règles du temps scolaire et périscolaire ;
- La liaison école/famille : modalités de communication des informations, des cahiers des élèves, des livrets scolaires, place des parents à l'école ;
- Le lien et la cohérence entre le projet d'école et le projet éducatif territorial (PEDT).



Exemple :

<i>Objectif retenu</i>	<i>Indicateur retenu</i>
------------------------	--------------------------

Etape 4 : Elaborer un plan d'action

Pour chaque axe et selon les différents objectifs retenus, il s'agit de concevoir un plan d'actions (d'école, de cycle, de classe) déclinable annuellement, y compris les actions proposées par le conseil école collège.

Il convient de définir au moins une action par objectif. Pour chaque objectif, plusieurs actions peuvent être déclinées. Une « fiche action » doit être élaborée pour chacune des actions. (*cf. Annexe 2 : fiche action*)

Pour chaque action, il est nécessaire d'identifier :

1. Le volet :

- Amélioration des résultats au regard des compétences du socle commun ;
- Parcours éducatifs (artistique et culturel, citoyen, éducatif de santé) ;
- Réponse aux exigences d'une école inclusive – élèves à besoins particuliers;
- Vie scolaire (relation école-Famille, Communication, Partenariat).

2. Le domaine de référence du socle commun

- Les langages pour penser et communiquer ;
- Les méthodes et outils pour apprendre ;
- La formation de la personne et du citoyen ;
- Les systèmes naturels et les systèmes techniques ;
- Les représentations du monde et de l'activité humaine.

3. Le domaine d'enseignement

Education physique et sportive, Enseignement moral et civique, Enseignements artistiques, Français, Histoire Géographie, Langues vivantes, Mathématiques, Questionner le monde, Sciences et technologie.

4. Le sous-domaine d'enseignement

Découvrir les nombres et leur utilisation, Ecrit, Explorer des formes, des grandeurs, des suites organisées, Explorer le monde du vivant, des objets, de la matière, Oral, Productions plastiques et visuelles, Se repérer dans le temps et l'espace, Spectacle vivant, Univers sonore, ...

5. Le libellé de l'action décliné sous forme d'un titre

6. Les objectifs de l'action

7. Les indicateurs qui ont déclenché le choix de cette action (indicateurs définis dans les étapes 2 et 3)

8. L'enseignant coordonnateur de l'action

9. Les classes engagées dans l'action (une classe ; plusieurs classes ; un cycle ; plusieurs cycles ; l'ensemble de l'école)

10. Les dates de début et de fin de l'action

11. Les modalités pratiques d'organisation de l'action

12. Les modalités pratiques d'évaluation de l'action

13. Les besoins en formation et/ou accompagnement

14. Les besoins matériels liés à cette action

Au terme de la période consacrée à l'action, une évaluation sera à effectuer. Elle permettra de mesurer l'écart entre le constat initial et l'effet produit en se référant aux indicateurs qui ont déclenché l'action.

4. ANNEXES

Annexe 1 : fiche d'aide au diagnostic

Annexe 2: fiche action